



DE ROUBAUX TOURCOINGS

Veut-on le Chômage dans nos Filatures de Lin?

LES FONCTIONNAIRES CONTRE le Statut pour le Droit Syndical

La Chambre discute le Budget de l'Agriculture

Le régime actuellement en vigueur doit être maintenu une année

La ville de Bruxelles nous donne un exemple à suivre

MORALITÉ

LA PAROLE EST AU MINISTRE DU COMMERCE

Un décret récent a interdit l'exportation des lins filés. La raison donnée par le Ministre du Commerce est qu'il faut concentrer sur notre territoire toutes les ressources possibles, au lieu de les laisser accaparer par l'étranger. C'est une mauvaise raison et voici pourquoi.

Nos filatures de lin marchent pour ainsi dire à plein rendement, tandis qu'il est loisible de même pour nos tissages, qui ne peuvent absorber tous les lins de lin disponibles.

Le résultat de la mesure prise par M. Isaac est de semer la panique parmi l'industrie de la filature linière. Les stocks ne peuvent plus trouver d'écoulement en Angleterre qui était grosse acheteuse de nos lins filés: ils ne peuvent non plus être acquis par nos tissages qui n'ont pu se reconstituer d'une manière complète.

Il n'y a d'autre alternative pour les filatures que le ralentir, sinon d'arrêter leur production. Le chômage créerait une situation grave dans l'industrie textile et quand on répète, sur tous les tons, qu'il faut accroître la production, c'est une singulière façon de développer la vie économique du pays que de réduire une industrie à l'arrêt du travail.

A la suite de démarches faites près de lui, M. Isaac a décidé d'intervenir près de la Direction des douanes pour que des dérogations soient accordées au régime du décret. Cela ne suffit pas. Les dérogations, c'est le pire, c'est le "bon plaisir" des bureaux et, qui hélas, ne peut que servir à augmenter l'action des autres.

Les parlementaires du Nord viennent de signer une lettre au Ministre du Commerce pour lui demander de rapporter son décret. Cette lettre, signée par MM. Charles Desbasse, Daniel-Vincent, Loucheur, Crespel, Des Rolours, René Lefebvre, etc., est aussi par notre ami Léon Escoffier. C'est que le sort des ouvriers des filatures est particulièrement menacé par le décret. Le chômage de plusieurs milliers de filatures aggraverait une misère qui est déjà grande parmi les travailleurs du textile.

Nous espérons que M. Isaac, mal informé, reconnaîtra son erreur. Nul n'est infallible, sauf le Pape, et M. Isaac n'est pas catholique pour l'ignorer. Le ministre du Commerce rapportera son décret qui empêche la sortie des lins filés et arrête des paiements en livrestering, propres à favoriser chez nous la hausse de cette monnaie.

Nous ne sommes point partisan des interdictions d'importation ou d'exportation. C'est, à notre avis, une erreur économique que de ralentir le mouvement des échanges internationaux et de limiter la concurrence. Trop souvent on a vu nos chambres de commerce réclamer de semblables mesures, au gré de tels ou tels intérêts particuliers. Cette fois, la démonstration est faite, d'une manière sensible, du mal que cause une politique si courte vue.

Il n'y a pas, dit le ministre qui ait à faire son mea culpa. Alex WILL.

TREIZE MILLIONS POUR LA MOTOCULTURE

Paris, 4 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. ARAGO, vice-président. L'Assemblée discute le budget de l'Agriculture. M. DARIAC, rapporteur, propose, au nom de la Commission, de fixer à treize millions la subvention pour la motoculture quinquennale. Ce montant est réservé aux régions libérées, et soixante millions au reste de la France.

M. BROUSSÉ, levé au nom de la Commission, répond que cette subvention excessive est propre à faire monter le prix des tracteurs. Il propose d'effectuer d'urgence des crédits, en attendant que l'Assemblée ait voté le budget. Après quelques observations de M. RENDU et de M. RAIBERTI qui soutiennent que le meilleur moyen d'améliorer notre crédit est d'intensifier notre agriculture, le projet de loi est adopté par 276 voix contre 107.

Un amendement de M. DELACHÈNE critique le point de vue de la Commission. M. ROQUETTE, DUVAL, MOLINIE, et HUGUET tendent à obtenir un relèvement de crédits de trois cent mille francs pour les associations mutualistes locales, est repoussé par 276 voix contre 107.

Le chapitre 38 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49. Indemnités pour abattements canaux, inondations, préjudices, etc. Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49. Indemnités pour abattements canaux, inondations, préjudices, etc. Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49.

Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49. Indemnités pour abattements canaux, inondations, préjudices, etc. Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49.

Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49. Indemnités pour abattements canaux, inondations, préjudices, etc. Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49.

Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49. Indemnités pour abattements canaux, inondations, préjudices, etc. Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49.

Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49. Indemnités pour abattements canaux, inondations, préjudices, etc. Le chapitre 40 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 49.

LES DROITS ET LES CHARGES des Coopératives de reconstruction

Paris, 4 juin. — La Commission sénatoriale relative à l'examen des questions intéressant les régions dévastées, s'est réunie sous la présidence de M. Nitti, chef de la délégation italienne à la commission des réparations de Paris. L'entretien a porté exclusivement sur l'indemnité due par l'Italie et sur la part revenant à l'Italie; celle-ci trouverait insuffisante le pourcentage qui lui a été réservé, attendu qu'elle n'a pas eu sa part des colonies allemandes ni de la flotte commerciale allemande.

Certains organes, notamment le "Messager" et l'"Epoca", assurent que le Gouvernement de Rome a protesté, alors que l'Idéale Nationale le dément. En réalité, on croit qu'une note faisant simplement des réserves au sujet de décisions prises à Hythe a été adressée à M. Lloyd George.

On a mande de Constantinople à l'"Associato Press" que la légation de Perse a été avisée de l'entrée des bolchevistes à Téhéran. Le Conseil exécutif de la Société des Nations se réunira prochainement à Londres, en vue de la suite à donner à la demande d'intervention en Perse.

Un relèvement de toutes les soldes (officiers et sous-officiers) est à l'étude et sera incorporée dans le prochain budget. Il y aurait deux soldes différents, selon que l'officier est célibataire ou marié, qu'il n'a à subvenir qu'à ses besoins ou à ceux d'une famille. Le relèvement envisagé dans certains cas atteindrait 2.000 francs par an.

Un ordre du jour a été adopté protestant contre les arrestations arbitraires et les condamnations de classe prononcées par ordre contre d'innocents et honnêtes ouvriers, alors que les délégués et voleurs de tout acabit se voient acquiescer et même encouragés.

Consistant avec quelle désinvolture les Compagnies et les patrons ont frappé ceux qui n'ont pas voulu se soumettre à la loi de la force. Tous les salariés les uns des autres, plus unis qu'un jour, ils déclarent qu'ils soutiendront courageusement et dévouement tous leurs camarades emprisonnés ou révoqués.

Un ordre du jour a été adopté protestant contre les arrestations arbitraires et les condamnations de classe prononcées par ordre contre d'innocents et honnêtes ouvriers, alors que les délégués et voleurs de tout acabit se voient acquiescer et même encouragés.

Consistant avec quelle désinvolture les Compagnies et les patrons ont frappé ceux qui n'ont pas voulu se soumettre à la loi de la force. Tous les salariés les uns des autres, plus unis qu'un jour, ils déclarent qu'ils soutiendront courageusement et dévouement tous leurs camarades emprisonnés ou révoqués.

LA RÉQUISITION EST ENVIAGÉE

Il importe également, pour intensifier les engagements, de donner aux producteurs une garantie contre la variation des cours, et de leur assurer des prix suffisamment rémunérateurs. S'inspirant de ce principe, le projet de loi spécifie qu'il sera pourvu jusqu'au 1er août 1921 à l'approvisionnement de la population par voie d'achat amiable de blé, seigle, orge, et farine de ces céréales. A défaut de vente amiable, on pourra procéder, le cas échéant, à la réquisition de ces denrées, le prix pour l'achat du blé, seigle ou orge, ne pourra dépasser celui fixé par décret, après avis d'une Commission consultative constituée à cet effet.

Le régime financier des opérations de Ravitaillement, et à l'application de ce régime en Algérie et dans les colonies.

En même temps qu'il a déposé le projet de loi relatif au blé, M. Isaac, ministre du Commerce, a présenté un projet de loi relatif au régime financier des opérations de Ravitaillement, et à l'application de ce régime en Algérie et dans les colonies.

Le général Laperrine ne succomba, ni à ses blessures qui étaient peu graves, ni au manque immédiat de vivres; il est mort de faim volontairement, pour sauver la vie au mécanicien qui lui avait été confié.

Le général Laperrine ne succomba, ni à ses blessures qui étaient peu graves, ni au manque immédiat de vivres; il est mort de faim volontairement, pour sauver la vie au mécanicien qui lui avait été confié.

Le général Laperrine ne succomba, ni à ses blessures qui étaient peu graves, ni au manque immédiat de vivres; il est mort de faim volontairement, pour sauver la vie au mécanicien qui lui avait été confié.

Le général Laperrine ne succomba, ni à ses blessures qui étaient peu graves, ni au manque immédiat de vivres; il est mort de faim volontairement, pour sauver la vie au mécanicien qui lui avait été confié.

Le général Laperrine ne succomba, ni à ses blessures qui étaient peu graves, ni au manque immédiat de vivres; il est mort de faim volontairement, pour sauver la vie au mécanicien qui lui avait été confié.

LA RESTITUTION DU MORT

UN VÉRONÈSE AUX OBJETS TROUVÉS. A Asnières, Mme S..., demeurant rue Auguste-Bailly, venait remettre hier à M. Gérard, commissaire de police, un tableau, dont elle avait été victime en mauvais état, et présentant un sujet biblique qui ne lui appartenait pas et qu'elle désirait restituer à son propriétaire parce que des experts, auxquels elle l'avait montré, lui avaient affirmé que c'était un œuvre d'art d'une grande valeur, peinte par Véronèse et certainement classée.

Mme S... raconta qu'il lui avait été apporté, pour un faire le nécessaire, et elle avait compris que cela signifiait afin de le rendre, par une infirmité ayant reçu les dernières consolations de son fils, mortellement blessé au combat de Notre-Dame-de-Lorette, auquel elle avait été remise, à Berry-au-Bac, par un soldat de ses amis, avant de partir en reconnaissance dans les lignes allemandes, d'où il n'était jamais revenu.

Elle ajouta qu'elle soupçonnait que cette œuvre provenait du pillage d'un château durant la guerre. Le tableau a été envoyé au bureau des objets trouvés de la préfecture de police.

Un coureur cycliste belge disqualifié à vie. Le coureur Deman vient d'être disqualifié à vie par le comité sportif de la Ligue Vélocipédique Belge pour avoir emprunté une voiture automobile lors de la dernière course sur route à laquelle il a pris part.

Le droit de grève est reconnu aux Fonctionnaires belges. Bruxelles, 4 juin. — Aujourd'hui, à la Chambre belge, le citoyen Jules Desfrère, ministre des Sciences et des Arts, a fait une déclaration importante en ce qui concerne les écoles libres portantes: en ce qui concerne les écoles libres portantes, il s'est déclaré partisan du droit de grève des instituteurs; le droit des enfants étant synchronisé.

En ce qui concerne la grève des instituteurs, Desfrère s'est déclaré partisan de la liberté syndicale, mais adversaire de la grève des instituteurs; le droit des enfants étant synchronisé.

En ce qui concerne les salaires fonctionnaires de l'Etat, Desfrère s'est déclaré d'accord avec Vandervelde, ministre socialiste de la Justice, qui s'est prononcé pour le droit de grève du personnel de l'Etat.

En ce qui concerne les salaires fonctionnaires de l'Etat, Desfrère s'est déclaré d'accord avec Vandervelde, ministre socialiste de la Justice, qui s'est prononcé pour le droit de grève du personnel de l'Etat.

On éprouve un profond dédain à la lecture des informations du journal "Le Drapeau" relatant les événements de grèves.

Il faut absolument être quelque peu dépourvu de bons sens pour tromper ainsi les lecteurs d'un journal par des comparaisons dont l'inexactitude saute aux yeux des moins avisés.

L'heure est proche où nous pourrions dévoiler les actes de ces vertueux moralistes stigmatisant au nom de principes qui n'inspirent pas toujours leurs actes.

Considérant que le journal de la classe ouvrière, "Le Réveil du Nord", a mieux à faire que de rééditer de pareilles contrevérités, je vais essayer d'exposer, en ce qui concerne les mouvements qui viennent de se dérouler.

Corinalement, une grande faute est commise par l'organisation de vouloir exiger une grève générale, soit locale, soit régionale, pour pur esprit de solidarité, tenter de triompher dans l'œuvre des revendications particulières. C'est méconnaître le mouvement syndical; c'est vouloir ignorer ses buts et ses moyens que d'engager un combat dont l'issue incertaine est quelquefois de nature à compromettre l'œuvre sociale.

Jaurès avait raison en exprimant cette pensée sur la grève générale: « La grève générale signifie que les corporations les plus importantes, celles qui dominent tout le système de la production, arrêtent à la fois le travail. Si, par exemple, les ouvriers de chemins de fer, les ouvriers mineurs, les ouvriers des ports et des docks, les ouvriers métallurgistes, les grands dessinateurs et des grandes filatures, les ouvriers du bâtiment dans les grandes villes arrêtaient simultanément le travail, il y aurait grève générale. Car, pour qu'il y ait grève générale, il n'est point nécessaire que dans les corporations qui participent au mouvement la totalité des ouvriers fassent grève. »

Ainsi, sans équivoque, Jaurès nous donnait préalablement raison en déclarant que le mouvement de la grève générale ne pouvait être utile qu'à la condition qu'il soit voulu avec énergie par un ensemble de corporations susceptibles d'atteindre la puissance concentrée du capitalisme.

Demain, les autres ne sont pas appelés, les uns et les autres, à donner au mouvement syndical ouvrier une effervescence passionnée afin d'obtenir plus de garanties dans la retraite pour la vieillesse et l'invalidité, pour l'assurance sociale et certaine contre le chômage qui va se manifester?

Il va falloir que les Bourses du Travail mettent ces questions des cours et des conférences en vue de développer l'enseignement technique. Il faudra également que nous réalisions des cours d'adultes et que nous contrecarrions l'action de ces quelques volontaires de unions civiques qui se sont mis à la solde du capital pour suppléer au travail des grévistes!

Pour cela, il faut que l'opinion soit préparée à reconnaître la légitimité de notre action et de nos revendications. Il faut préparer le mouvement de classe sans qu'apparaisse à l'esprit toute idée de violence.

Pendant les quelques journées de grève, nous avons constaté — non sans amertume — que le prolétariat se laisse trop aller à sa propre impulsion intuitive, sans subir trop les mouvements d'enthousiasme irraisonnés et pas assez le mot d'ordre extérieur qu'est celui de l'organisme central.

Certes, nous ne pouvons faire ici une étude approfondie du mouvement de demain, car, ici, j'en appelle à la raison du monde ouvrier — un mouvement révolutionnaire, comme une grève générale, ne peuvent réussir qu'à la condition de disperser la force capitaliste.

Nous n'avons jamais cessé de faire appel à la raison et aux critiques de parti pris du capitalisme ouvrier opposera les réponses du journalisme qui, lui-même, se charge du démenti à tous les mensonges:

1° De Charles Petit — "Petit Parisien" du 24 mai: « Le bolchevisme n'admet pas l'aristocratie d'argent, mais tolère celle de naissance et approuve celle de l'intelligence. »

2° D'un Français rapatrié de Russie "Excelsior": « Les bolchevistes estiment que l'intelligence aussi est une richesse, et qu'on en doit servir les intérêts à la collectivité. »

3° Dans "Excelsior" encore, le docteur Macron, médecin-chef de l'hôpital français de Pétrograd, a déclaré: « Les bolchevistes sont très larges: ils font une pension aux vieillards et aux employés. Par exemple, tout le monde est employé, tout le monde doit être utile à quelque chose... C'est loin d'être la anarchie. Ses chefs ne sont pas incohérents... Ils ont su procéder à la militarisation du travail. Ils ne permettent pas un paradis social sans effort et veulent, au contraire, que la Russie devienne un grand pays de production. »

Puisse les journaux de réaction libéraux se souvenir d'énos déclarations et apporter dans leurs appréciations autant de sincérité et de bonne foi.

Nous voulons une France prospère et nous aurions souhaité que nos adversaires n'aient, comme nous, que des préoccupations de bons Français. Cette méthode est mieux valu que de dénaturer la vérité.

Ch. SAINT-VENANT, Député du Nord